

## Se préparer à une visite à la clinique

Lorsque vous vous présentez à la clinique de la douleur pour un rendez-vous, vous devez apporter :

- votre carte d'assurance maladie
- votre carte d'hôpital
- tout rapport écrit pertinent des nouveaux examens passés récemment.

## Lors de votre première visite

- Veuillez prévoir environ 2 heures.
- Si votre demande a été acheminée par télécopieur, veuillez apporter le document original.

## Pour signaler une annulation ou une absence à un rendez-vous

- Vous devez aviser **au moins 24 h à l'avance**.
- Nous devons procéder à une fermeture de dossier lors d'une deuxième absence (sans préavis de 24 h).
- Nous tentons, dans la mesure du possible, de respecter l'heure de votre rendez-vous. Toutefois, il arrive parfois que nous accusions du retard en raison d'imprévus.

## Heures d'ouverture

**Du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h**

## Coordonnées

La clinique de la douleur est située :

Hôpital Pierre-Le Gardeur  
1<sup>er</sup> étage, bloc A  
911, montée des Pionniers  
Terrebonne J6V 2H2  
Téléphone : 450 654-7525, poste 21224  
Télécopieur : 450 654-6217

Courriel :  
cliniquedeladouleur.hplg.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

Vous pouvez en tout temps laisser un message dans la boîte vocale ou par courriel. Un retour sera effectué dans les plus brefs délais.

Pour toute urgence, consultez votre médecin de famille, Info-Santé (en composant le 811), une clinique sans rendez-vous ou présentez-vous à l'urgence de l'hôpital.

Pour plus d'informations, consultez la section **Adultes/Cliniques spécialisées** du site Web :

**[www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca)**

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Lanaudière

Québec 

Production :  
Direction des services  
hospitaliers  
Clinique de la douleur—  
février 2021

Centre intégré de santé et  
de services sociaux de Lanaudière

## Clinique de la douleur



Informations utiles  
à l'intention des  
usagers et de leurs proches

Québec 

## Qu'est-ce que la douleur?

La douleur chronique se caractérise par une douleur localisée ou diffuse qui persiste au-delà d'une période normale de récupération d'un accident ou d'une maladie (normalement plus de trois mois).

## Rôle de la clinique

La clinique de la douleur vise à :

- aider la personne à mieux comprendre sa douleur;
- proposer des outils afin de mieux gérer la douleur;
- ajuster, au besoin, la médication et/ou technique d'infiltration;
- améliorer la condition physique et le bien-être émotionnel.

## Une équipe interdisciplinaire spécialisée

La clinique est composée d'une équipe interdisciplinaire spécialisée dans la gestion de la douleur :

- Médecins spécialistes
- Psychologue
- Physiothérapeute
- Infirmière clinicienne
- Autres professionnels de la santé (selon les besoins)

## Services offerts

- Évaluation et suivi par l'équipe interdisciplinaire basés sur le diagnostic et les besoins de l'utilisateur
- Programme d'enseignement sous forme de cours de groupe
- Ajustement de médication
- Infiltration pour le soulagement de la douleur

## Suivi à la clinique

Pour obtenir un suivi à la clinique, votre médecin doit faire parvenir une demande de consultation avec les informations suivantes :

- Diagnostic
- Les investigations récentes de votre problème de santé (ex. : rapport de résonance magnétique, scan, EMG, etc.)

Votre demande sera ensuite analysée par l'équipe médicale. Si vous ne répondez pas aux critères d'admission, une lettre sera acheminée à votre médecin expliquant la raison du refus.

Tous les critères d'admission de la clinique sont détaillés à la section **Adultes/Cliniques spécialisées** du site Web :

[www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca](http://www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca)

## Fonctionnement de la clinique

- Lors du premier rendez-vous, une évaluation globale sera faite par l'infirmière clinicienne ainsi que par un médecin (prévoir environ 2 heures). Par la suite, un plan d'intervention sera mis en place afin de favoriser votre rétablissement.
- Vous participerez également aux ateliers sur la gestion de la douleur offerts par la clinique.
- Après l'atteinte des objectifs, vous serez redirigé vers votre médecin de famille pour le suivi.
- L'équipe de la clinique de la douleur fera sur rendez-vous le suivi médical uniquement en lien avec votre diagnostic de douleur. Pour toute autre problématique de santé, veuillez vous adresser à votre clinique médicale.
- Aucun renouvellement de médication ne sera effectué par téléphone ou par télécopieur.
- Votre dossier demeurera actif pour une période de deux ans après votre dernier rendez-vous. Après cette période, votre médecin devra, au besoin, faire une nouvelle demande de consultation.
- Les formulaires d'assurances, de la CNESST et de la SAAQ devront être remplis par votre médecin de famille.